

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Jeanine MATT représente Daniel BARIL, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir Sabine MALARD, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

OBJET : Signature du marché de fauchage et débroussaillage des voies communales

Par délibération en date du 8 juin dernier, le conseil communautaire a souhaité relancer le marché de fauchage pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois ans sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

La publication de l'appel d'offres a été faite le 23 juin 2021 sur le profil acheteur, un journal d'annonces légales (Sud Ouest) et le BOAMP et le JOUE. La date limite de réception des offres était le lundi 2 août 2021 à 15h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 août 2021 pour choisir l'offre la mieux disante.

PR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021116-DE
Regu le 01/10/2021

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales sur les communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat-sur-Vézère, Villac, Châtres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, La Cassagne, Ladornac, Les Coteaux Périgourdins.

CONSIDÉRANT que le 6 août 2021, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres formulées par les différentes entreprises selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, puis les a classées et a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : Entreprise Individuelle Jacques FRAYSSE, sise La Jarousse 19600 Saint Pantaléon de Larche, suivant les prix indiqués au Bordereau de Prix Unitaires :

		Fauchage 1 (2 largeurs)	Fauchage 2 (3 largeurs)	Débrous- saillage	Prestation à le demande
Entreprise Individuelle Jacques FRAYSSE	La Jarousse 19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE	96,00 € TTC	144,00 € TTC	192,00 € TTC	192,00 € TTC

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à l'entreprise individuelle Jacques FRAYSSE ;
- ✚ **AUTORISE** son Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/09/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021116-DE
Regu le 01/10/2021